



L'ESPACE DES CLAUX

CONVENTION RELATIVE A LA SECURITE

Conformément à l'article MS 46 de l'Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), une convention doit être conclue entre l'exploitant et un ou des utilisateurs de l'établissement pour organiser le service de sécurité lors de manifestations ou d'activités dans les établissements autres que ceux de la 1^{ère} catégorie, sans hébergement, disposant d'une alarme générale ne nécessitant pas une surveillance humaine et dont l'effectif total n'excède pas 300 personnes.

Une personne référente en matière de sécurité doit être désignée et formée.

Le référent sécurité a pour mission :

- De faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes
- De prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité
- D'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique

Le référent sécurité reconnaît avoir pris connaissance:

- avec le responsable de l'établissement ou son représentant, des dispositifs d'alarme (SSI), des extincteurs et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et issues de secours
- du règlement intérieur
- des activités autorisées
- de la liste des personnes à contacter d'urgence

Le référent sécurité reconnaît respecter :

- les règles de fonctionnement des installations
- les règles de stationnement sur le parking
- les règles de sécurité liées aux établissements recevant du public : toutes les issues de secours ainsi que leurs accès seront toujours maintenus accessibles et non condamnés
- l'effectif prévu pour chacune des salles accessibles

Le référent sécurité reconnaît que la commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents survenus avec les usagers pendant la durée de l'utilisation

En date du :

Personne référente en matière de sécurité :

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Téléphone :
Mail :

Signature :

Personne responsable de l'établissement

Ou son représentant (à remplir par la mairie) :

NOM :
Prénom :
Fonction :
Téléphone

Signature :